



PERMIS MOTO PASSER EN ITALIE

Par **FILAN**, le **20/11/2014** à **11:07**

BONJOUR

JE VIS EN FRANCE ET POSSEDE MON PERMIS VOITURE AVEC TOUS MES POINTS JE VOUDRAIS PASSER MON PERMI MOTO EN ITALIE SERA T'IL VALABLE EN FRANCE ?
MERCI POUR VOTRE REPONSE !

Par **LESEMAPHORE**, le **20/11/2014** à **12:24**

Bonjour

la validité du PC italien sera reconnu en France dans la limite de sa validité italienne .

Comme vous êtes titulaire d'un PC français , les infractions donnant lieu à perte de points en France seront ôtée sur celui-ci quelque soit le PC présenté .

En cas de perte de la totalité de points, l'invalidation du droit à conduire est valable aussi avec le PC italien.